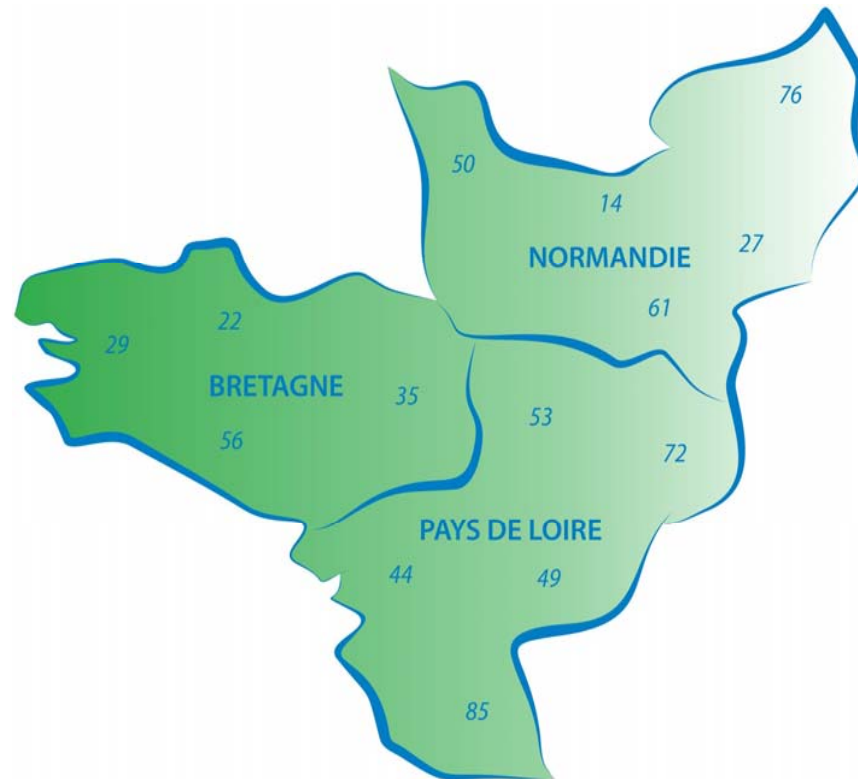


CALENDRIER PREVISIONNEL GRAND OUEST

DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

DU CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET DES CENTRES DE GESTION



Années 2016-2017

Le calendrier sera mis à jour régulièrement sur les sites Internet respectifs des CNFPT et CDG.

Avertissement :

Ce document est un calendrier prévisionnel et est publié sous réserve de modifications. Un concours peut être ajouté ou supprimé. Les dates et lieux peuvent être modifiés par les organisateurs, dont les adresses figurent ci-après. Seule la publicité officielle de l'arrêté d'ouverture confirme son organisation.

N.B. : Les concours et examens organisés par le CNFPT sont des concours nationaux (épreuves écrites aux mêmes dates sur l'ensemble du territoire).

	CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE				CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE		
Service Interrégional des Concours (SIC)	Village des Collectivités Territoriales 1, avenue de Tizé CS13600 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex		02.99.23.41.30	www.cdg35.fr	CNFPT Siège	80 rue de Reuilly CS41232 75578 PARIS Cedex 12	01.55.27.44.00
Région Normandie	Centre de Gestion du CALVADOS	2 impasse Initialis CS 20052 14202 HEROUVILLE SAINT-CLAIR Cedex	02.31.15.50.20	www.cdg14.fr	CNFPT Délégation Régionale de la Haute Normandie	20, quai Gaston Boulet BP 4072 76022 ROUEN Cedex	02.35.98.24.30
	Centre de Gestion de l'EURE	10 bis, rue du Docteur Baudoux BP 276 27002 EVREUX Cedex	02.32.39.23.99	www.cdg27.fr	CNFPT Délégation Régionale de la Basse Normandie	17, avenue de Cambridge CITIS 14209 HEROUVILLE SAINT-CLAIR Cedex	02.31.46.20.50
	Centre de Gestion de la MANCHE	139, rue Guillaume Fouace CS 12309 50009 SAINT-LO Cedex	02.33.77.89.00	www.cdg50.fr	Sites régionaux : www.haute-normandie.cnfpt.fr www.basse-normandie.cnfpt.fr Site national : www.cnfpt.fr		
	Centre de Gestion de l'ORNE	Rue de Gâtel 61250 VALFRAMBERT	02.33.80.48.00	www.cdg61.fr			
	Centre de Gestion de la SEINE-MARITIME	3440, route de Neufchâtel CS 50072 76235 BOIS-GUILLAUME Cedex	02.35.59.41.80 ou 81	www.cdg76.fr			
Région Bretagne	Centre de Gestion des COTES D'ARMOR	Eleusis 2 - BP 417 1, rue Pierre et Marie Curie 22194 PLERIN Cedex	02.96.58.64.00	www.cdg22.fr	CNFPT Délégation Régionale de Bretagne	P.I.B.S. CP 58 56038 VANNES Cedex	02.97.47.71.00
	Centre de Gestion du FINISTERE	7, boulevard du Finistère 29000 QUIMPER	02.98.64.19.75	www.cdg29.bzh	CNFPT Antenne d'Ille et Vilaine	1, avenue de Tizé CS 53613 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex	02.99.54.80.50
	Centre de Gestion d'ILLE ET VILAINE	Village des Collectivités Territoriales 1, avenue de Tizé, CS13600 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex	02.99.23.31.27	www.cdg35.fr	CNFPT Antenne des Côtes d'Armor	3A, rue Zénaïde Fleuriot 22000 SAINT-BRIEUC	02.96.61.80.16
	Centre de Gestion du MORBIHAN	6 bis, rue Olivier de Clisson BP 161 56005 VANNES Cedex	02.97.68.16.00	www.cdg56.fr	C.N.F.P.T. Antenne du Finistère	Z.I. de Kergaradec 60, avenue du Baron Lacrosse 29850 GOUESNOU	02.98.02.20.11
					Site régional : www.bretagne.cnfpt.fr Site national : www.cnfpt.fr		
Région Pays de la Loire	Centre de Gestion de la LOIRE-ATLANTIQUE	6, rue du Pen Duick II CS 66225 44262 NANTES Cedex 2	02.40.20.00.71	www.cdg44.fr	CNFPT Délégation Régionale des Pays de la Loire	60, boulevard Beaussier BP 40205 49002 ANGERS Cedex1	02.41.77.37.37
	Centre de Gestion du MAINE-ET-LOIRE	Maison des Maires 9, rue du Clon 49000 ANGERS	02.41.24.18.80	www.cdg49.fr	CNFPT Antenne de Nantes	29, boulevard Albert Einstein 44300 NANTES	02.40.89.35.97
	Centre de Gestion de la MAYENNE	Maison des Collectivités Parc Tertiaire Cérés - Bâtiment F 21 rue Ferdinand Buisson 53810 CHANGE	02.43.59.09.09	www.cdg53.fr	CNFPT Antenne du Mans	138, rue Nationale 72000 LE MANS	02.43.75.08.82
	Centre de Gestion de la SARTHE	3, rue Paul Beldant 72014 LE MANS Cedex 2	02.43.24.25.72	www.cdg72.fr	Site régional : www.paysdelaloire.cnfpt.fr Site national : www.cnfpt.fr		
	Centre de Gestion de la VENDEE	65, rue Kepler CS 60239 85006 LA ROCHE-SUR-YON Cedex	02.51.44.50.60	www.cdg85.fr			

— INDEX DES CONCOURS —

CONCOURS TRADITIONNELS :

CONCOURS EXTERNE : les candidats doivent être titulaires du ou des diplômes requis.

Il peut exister des dérogations aux conditions de diplômes. Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter les services concours des Centres de Gestion ou à consulter leurs sites internet respectifs.

CONCOURS INTERNE : les candidats doivent justifier d'une durée de services en qualité d'agent public.

TROISIEME CONCOURS : ils peuvent être ouverts pour certains cadres d'emplois, aux personnes ayant ou ayant eu la qualité d'élu local ou de responsable d'association ou une expérience professionnelle dans le cadre d'un contrat de droit privé, pendant une durée minimale de quatre ans, ou huit ans pour le concours d'administrateur.

Sont exclues du décompte les périodes pendant lesquelles les candidats avaient la qualité de fonctionnaire ou d'agent public.

Depuis le 1er Août 2007, le candidat peut bénéficier de la reconnaissance de son expérience professionnelle (REP) ou de la reconnaissance en équivalence de diplôme (RED) lorsqu'il ne possède pas les diplômes exigés pour s'inscrire au concours. L'examen de la demande de la reconnaissance est effectué :

- Soit directement par les services organisateurs des concours lorsque ces derniers sont ouverts à des diplômes à caractère généraliste.
- Soit par une commission placée auprès du CNFPT pour les concours ouverts à des diplômes spécialisés ou étrangers.

Information importante : le calendrier des réunions des commissions n'est pas connecté à celui des concours. Ainsi, un demandeur qui n'aura pas reçu de décision de la commission avant le 1er jour des épreuves du concours, ne pourra pas se présenter aux épreuves. Les décisions favorables de la commission seront effectives pour les prochains concours concernés par la demande. Les personnes sont invitées à faire leur demande de REP bien avant leur inscription à un concours.

EXAMENS PROFESSIONNELS :

Ils concernent les agents titulaires d'un grade et d'un poste dans la fonction publique territoriale et qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur. Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur liste d'aptitude.

A l'issue des concours, les lauréats figurent sur une liste d'aptitude établie par ordre alphabétique. Cette liste d'aptitude a une valeur nationale. Elle est valable deux ans, renouvelable deux fois. Toutefois, afin de bénéficier d'une réinscription sur la liste d'aptitude pour une troisième et quatrième année, vous devez en faire la demande, par écrit, au centre de gestion organisateur du concours, au terme des deux premières années suivant votre inscription initiale et au terme de la troisième année.

L'inscription sur liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le pouvoir de nomination relève de la seule compétence du Maire ou du Président de chaque collectivité ou établissement public.

A compter du 1er janvier 2010, la répartition de l'organisation des concours et examens professionnels a été modifiée conformément à la loi du 19 février 2007. Le CNFPT a conservé l'organisation des concours et examens des Administrateurs, des Conservateurs du patrimoine, des Conservateurs de bibliothèques et des Ingénieurs en chef. Les autres concours et examens organisés antérieurement par le CNFPT ont été transférés aux Centres Départementaux de Gestion (CDG).

- RETRAIT ET DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION -

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION (UNIQUEMENT PENDANT LES PERIODES INDIQUEES) :

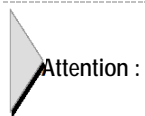
- Téléchargement du dossier d'inscription et pré-inscription en ligne aux concours et examens sur le site du CNFPT (www.cnfpt.fr) pour les concours le concernant et sur les sites des Centres de Gestion organisateurs.
- A l'accueil des Centres de Gestion, du SIC ou du CNFPT organisateurs des concours ou examens aux horaires habituels d'ouverture.
- Sur demande écrite individuelle accompagnée d'une enveloppe grand format libellée aux nom et adresse du demandeur et timbrée au tarif en vigueur pour des plis de 51 g à 100 g ou de 101 g à 250 g selon le concours, le cachet de la poste faisant foi.

Aucun dossier ne sera délivré sur demande téléphonique.

DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION (JUSQU'A LA DATE INDIQUEE) :

- A l'accueil des Centres de Gestion, du SIC ou du CNFPT organisateurs des concours ou examens aux horaires habituels d'ouverture.
- Par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) au Centre organisateur.

- Tout courrier insuffisamment affranchi sera refusé -



Attention :

L'inscription au concours ou à l'examen et l'inscription à la préparation sont deux démarches différentes : l'inscription à la préparation ne dispense pas de l'inscription au concours ou à l'examen auprès du Centre organisateur.

Le calendrier prévisionnel étant susceptible de modification en cours d'année, il appartient aux candidats d'obtenir confirmation des dates auprès des Services Concours des Centres de Gestion et du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

**Les Centres de Gestion et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale
ne sauraient être tenus pour responsables des annonces erronées de concours diffusées par d'autres sources.**

- CONCOURS TRADITIONNELS -

FILIERE ADMINISTRATIVE

ADMINISTRATIVE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Administrateur (Catégorie A)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs au 1er janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes requis pour se présenter au concours externe d'accès à l'ENA.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de huit années au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à des fonctions d'encadrement, de conception et de responsabilités dans les domaines administratif, financier, juridique, social, de gestion des ressources humaines, ou de développement économique, social et culturel.</p>	<p><u>Période de retrait</u> :</p> <p>du 29 août 2016 au 23 septembre 2016</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> :</p> <p>30 septembre 2016</p> <p>Auprès du CNFPT</p>	28 novembre au 2 décembre 2016	CNFPT Siège	
Attaché (Catégorie A)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, justifiant de quatre ans au moins de services publics au 1er janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus, qui peuvent comporter des fonctions d'encadrement, doivent correspondre à la participation à la conception, l'élaboration et la mise en oeuvre d'actions dans le domaine de la gestion administrative, financière ou comptable, de la communication, de l'animation, du développement économique, social ou culturel.</p>	Inscriptions closes	24 novembre 2016	SIC pour le Grand Ouest	
Rédacteur Principal de 2ème classe (Bac + 2) (Catégorie B)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologué au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées ou d'un ou de plusieurs mandats (élu ou responsable d'association). Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du deuxième grade du cadre d'emplois concerné.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur</u> :</p> <p>du 21 février 2017 au 15 mars 2017</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> :</p> <p>23 mars 2017</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs</p>	12 octobre 2017	CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56
				CDG 44	CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85
				CDG 50	CDG 14 CDG 27 CDG 61 CDG 76
Rédacteur (Bac) (Catégorie B)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs des activités professionnelles privées ou d'un ou de plusieurs mandats (élu ou responsable d'association). Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du premier grade du cadre d'emploi concerné.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur</u> :</p> <p>du 21 février 2017 au 15 mars 2017</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> :</p> <p>23 mars 2017</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs</p>	12 octobre 2017	CDG 14	-
				CDG 27	CDG 76
				CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56
				CDG 50	-
				CDG 61	-
				CDG 72	CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 76
				CDG 85	CDG 44
Adjoint Administratif de 1ère classe (Catégorie C)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires ou agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale justifiant au 1er janvier de l'année du concours d'un an au moins de services publics effectifs.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice, soit d'activités professionnelles privées comportant des fonctions administratives d'exécution, de comptabilité, d'accueil du public, de documentation, ou la mise en oeuvre d'actions d'animation économique, sociale ou culturelle, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>	Inscriptions closes	17 mars 2016	CDG 22	CDG 35
				CDG 49	CDG 53 CDG 72
				CDG 56	CDG 29
				CDG 85	CDG 44
				CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 61 CDG 76	-

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)						
Ingénieur (Catégorie A)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services effectifs. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues par les articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation, ou d'un diplôme d'architecte, ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des cinq spécialités du concours.</p> <p>Spécialité 1 : "Ingénierie, gestion technique et architecture", Spécialité 2 : "Infrastructures et réseaux", Spécialité 3 : "Prévention et gestion des risques", Spécialité 4 : "Urbanisme, aménagement et paysage", Spécialité 5 : "Informatique et systèmes d'information".</p>	<p>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg44.fr :</p> <p>24 janvier 2017 au 15 février 2017</p> <p>Date limite de dépôt :</p> <p>23 février 2017</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	14 et 15 juin 2017	CDG 44 pour le Grand Ouest							
Technicien Principal de 2ème classe (Bac + 2) (Catégorie B)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles privées ou d'un ou plusieurs mandats (élu ou responsable d'association). Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du deuxième grade du cadre d'emplois concerné.</p> <p>Le concours de Technicien Principal de 2ème classe est ouvert par spécialité. Seules les spécialités recensées seront ouvertes (à consulter sur les avis de concours).</p> <p>Spécialité 1 : "Bâtiments, génie civil", Spécialité 2 : "Réseaux, voirie et infrastructures", Spécialité 3 : "Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration", Spécialité 4 : "Aménagement urbain et développement durable", Spécialité 5 : "Déplacements, transports", Spécialité 6 : "Espaces verts et naturels", Spécialité 7 : "Ingénierie, informatique et systèmes d'information", Spécialité 8 : "Services et intervention techniques", Spécialité 9 : "Métiers du spectacle", Spécialité 10 : "Artisanat et métiers d'art".</p>	Inscriptions closes	14 avril 2016	CDG 56 pour le Grand Ouest							
Technicien (Bac) (Catégorie B)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles privées ou d'un ou plusieurs mandats (élu ou responsable d'association). Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du premier grade du cadre d'emplois concerné.</p> <p>Le concours de Technicien est ouvert par spécialité. Seules les spécialités recensées seront ouvertes (à consulter sur les avis de concours).</p> <p>Spécialité 1 : "Bâtiments, génie civil", Spécialité 2 : "Réseaux, voirie et infrastructures", Spécialité 3 : "Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration", Spécialité 4 : "Aménagement urbain et développement durable", Spécialité 5 : "Déplacements, transports", Spécialité 6 : "Espaces verts et naturels", Spécialité 7 : "Ingénierie, informatique et systèmes d'information", Spécialité 8 : "Services et intervention techniques", Spécialité 9 : "Métiers du spectacle", Spécialité 10 : "Artisanat et métiers d'art".</p>	Inscriptions closes	14 avril 2016	<table border="1"> <tr> <td>CDG 14</td> <td>CDG 27 CDG 50 CDG 61 CDG 76</td> </tr> <tr> <td>CDG 35</td> <td>CDG 22 CDG 29 CDG 56</td> </tr> <tr> <td>CDG 44</td> <td>CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85</td> </tr> </table>	CDG 14	CDG 27 CDG 50 CDG 61 CDG 76	CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56	CDG 44	CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85	
CDG 14	CDG 27 CDG 50 CDG 61 CDG 76										
CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56										
CDG 44	CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85										

TECHNIQUE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
<p>Agent de Maîtrise (Catégorie C)</p>	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant de trois ans au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C au 1^{er} janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue.</p> <p>Le concours d'agent de maîtrise est ouvert par spécialité :</p> <p>Spécialité 1 : "Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers", Spécialité 2 : "Logistique et Sécurité", Spécialité 3 : "Environnement, hygiène", Spécialité 4 : "Espaces naturels, espaces verts", Spécialité 5 : "Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique", Spécialité 6 : "Restauration", Spécialité 7 : "Techniques de la communication et des activités artistiques".</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u></p> <p>13 septembre 2016 au 5 octobre 2016</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u></p> <p>13 octobre 2016</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs</p>	<p>26 janvier 2017</p>	<p>CDG 14 (Spé. 2 et 5)</p>	<p>CDG 27 CDG 50 CDG 61 CDG 76</p>
				<p>CDG 22 (Spé. 4 et 6)</p>	<p>CDG 29 CDG 35 CDG 56</p>
				<p>CDG 27 (Spé. 6)</p>	<p>CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76</p>
				<p>CDG 35 (Spé. 1 et 3)</p>	<p>CDG 22 CDG 29 CDG 56</p>
				<p>CDG 44 (Spé. 1)</p>	<p>CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85</p>
				<p>CDG 49 (Spé. 2, 3, 5 et 6)</p>	<p>CDG 44 CDG 53 CDG 72 CDG 85</p>
				<p>CDG 50 (Spé. 3)</p>	<p>CDG 14 CDG 27 CDG 61 CDG 76</p>
				<p>CDG 53 (Spé. 4 et 7)</p>	<p>CDG 49 CDG 44 CDG 72 CDG 85</p>
				<p>CDG 56 (Spé. 5)</p>	<p>CDG 22 CDG 29 CDG 35</p>
				<p>CDG 61 (Spé. 4)</p>	<p>CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 76</p>
<p>CDG 76 (Spé. 1)</p>	<p>CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 61</p>				

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
<p>Conservateur des bibliothèques (Catégorie A)</p>	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics en dépendant ou des établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux militaires et aux magistrats qui justifient, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins sept ans de services publics effectifs et sont en fonctions à la date du concours. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de sept ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa.</p> <p>EXTERNE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ouvert aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre classé au moins au niveau II, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes, dans les conditions fixées par le chapitre II du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique. - ouvert aux élèves de l'Ecole nationale des chartes ayant satisfait aux obligations de scolarité de la troisième année de cette école ainsi qu'aux candidats titulaires d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le chapitre III du décret du 13 février 2007 susmentionné. 	<p>Inscriptions closes</p>	<p>24 et 25 mai 2016</p>	<p>CNFPT Siège</p>	
<p>Conservateur du patrimoine (Catégorie A)</p>	<p>INTERNE : ouvert pour chacune des spécialités mentionnées à l'article 4, aux candidats justifiant, à la date de clôture des inscriptions, de quatre ans de services effectifs comme fonctionnaires ou agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics en dépendant ou des établissements publics visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux militaires et aux magistrats. Pour la détermination de cette durée, les périodes de formation ou de stage dans une école ouvrant accès à un corps de la fonction publique ne sont pas prises en considération.</p> <p>EXTERNE : ouvert pour chacune des spécialités mentionnées à l'article 4, aux candidats titulaires d'une licence, d'un diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.</p>	<p>Inscriptions closes</p>	<p>Août 2016</p>	<p>CNFPT Siège</p>	
<p>Attaché de conservation du patrimoine (Catégorie A)</p>	<p>Les concours de recrutement pour l'accès au cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine comprennent un concours externe, un concours interne et un troisième concours dans chacune des cinq spécialités : Archéologie, Archives, Inventaire, Musées et Patrimoine scientifique, technique et naturel.</p> <p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un deuxième cycle d'études supérieures OU d'un titre ou d'un diplôme de niveau équivalent figurant sur une liste établie par décret.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à des fonctions de protection, de promotion et de mise en valeur dans le domaine patrimonial ou culturel.</p>	<p>Inscriptions closes</p>	<p>18 et 19 mai 2016</p>	<p>SIC pour le Grand Ouest, Grand Sud-Ouest et la Région Ile de France - Centre Val de Loire</p> <p><i>pour les spécialités Archives et Patrimoine scientifique, technique et naturel.</i></p>	

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
<p>Bibliothécaire (Catégorie A)</p>	<p>Les concours de recrutement pour l'accès au cadre d'emplois des bibliothécaires comprennent un concours externe et un concours interne dans chacune des deux spécialités : Bibliothèques et Documentation.</p> <p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs au 1er janvier de l'année du concours, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat OU d'un titre ou d'un diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971.</p> <p>Des dérogations aux conditions de diplômes sont possibles : consulter le site internet www.cdg35.fr ou le dossier d'inscription.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr :</u></p> <p>du 24 janvier 2017 au 15 février 2017</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u></p> <p>23 février 2017</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	<p>23 mai 2017</p>	<p>SIC pour le Grand Ouest</p>	
<p>Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe (Bac + 2) (Catégorie B)</p>	<p>Les concours de recrutement pour l'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques comprennent un concours externe, un concours interne et un troisième concours dans chacune des quatre spécialités : Musée, Bibliothèque, Archives, Documentation.</p> <p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées ou d'un ou de plusieurs mandats (élu ou responsable d'association). Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du deuxième grade du cadre d'emplois concerné.</p>	<p>Inscriptions closes</p>	<p>24 mai 2016</p>	<p>SIC pour le Grand Ouest</p>	<p><i>pour les spécialités Musée, Bibliothèque et Archives.</i></p>
<p>Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (Bac) (Catégorie B)</p>	<p>Les concours de recrutement pour l'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques comprennent un concours externe, un concours interne et un troisième concours dans chacune des quatre spécialités : Musée, Bibliothèque, Archives, Documentation.</p> <p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans au moins de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat OU d'un diplôme homologué au niveau IV, OU d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées ou d'un ou de plusieurs mandats (élu ou responsable d'association). Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du premier grade du cadre d'emplois concerné.</p>	<p>Inscriptions closes</p>	<p>24 mai 2016</p>	<p>SIC pour le Grand Ouest</p>	<p><i>pour les spécialités Musée, Bibliothèque et Archives.</i></p>
<p>Adjoint du patrimoine de 1ère classe (Catégorie C)</p>	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et aux agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de quatre années au moins de services publics effectifs, dont deux années au moins dans les services d'un musée, d'une bibliothèque, des archives, de la documentation ou des parcs et jardins.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à la réalisation de tâches liées à la mise en œuvre d'activités de développement culturel ou relatives au patrimoine.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u></p> <p>du 18 octobre 2016 au 9 novembre 2016</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u></p> <p>17 novembre 2016</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs</p>	<p>16 mars 2017</p>	<p>CDG 14</p>	<p>CDG 27 CDG 50 CDG 61 CDG 76</p>
				<p>CDG 22</p>	<p>CDG 29 CDG 35 CDG 56</p>
				<p>CDG 72</p>	<p>CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 85</p>

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal de 2ème classe (Bac + 2) (Catégorie B)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.	Inscriptions closes	21 janvier 2016	CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 56 CDG 72 CDG 85
	EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau III, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 .			CDG 50	CDG 14 CDG 27 CDG 61 CDG 76
Educateur des Activités Physiques et Sportives (Bac) (Catégorie B)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.	Inscriptions closes	21 janvier 2016	CDG 27	CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76
	EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 .			CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56
	3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées ou d'un ou de plusieurs mandats (élu ou responsable d'association). Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent être exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du premier grade du cadre d'emplois concerné.			CDG 72	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 85

FILIERE MEDICO-SOCIALE - SECTEUR SOCIAL

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Assistant Socio-Educatif (Catégorie B)	SUR TITRES AVEC EPREUVES : - Spécialité "Assistant de service social" : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social ou titulaires d'un diplôme, certificat ou d'autres titres mentionnés à l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles ; - Spécialité "Education spécialisée" : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent ; - Spécialité "Conseil en économie sociale et familiale" : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent.	Inscriptions closes	6 octobre 2016	CDG 22	CDG 29 CDG 35 CDG 56
				CDG 27	CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 53	CDG 44 CDG 49 CDG 72 CDG 85
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1ère classe (Catégorie C)	EXTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. 3ème CONCOURS AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une période de quatre ans au moins soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées accomplies auprès de jeunes enfants, soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'association. <i>ATTENTION : Le concours INTERNE n'est pas organisé.</i>	Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur : du 2 mai 2017 au 24 mai 2017 Date limite de dépôt : 1 juin 2017 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.	18 octobre 2017	CDG 14	-
				CDG 27	CDG 76
				CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56
				CDG 44	CDG 85
				CDG 49	CDG 53
				CDG 50	-
CDG 61	-				

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Médecin (Catégorie A)	SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert : - aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1° de l'article L.4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin ; - aux personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique ou de l'article 60 de la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdq76.fr :</u> 13 septembre 2016 au 5 octobre 2016 <u>Date limite de dépôt :</u> 13 octobre 2016 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	à compter du 2 février 2017	CDG 76 pour le Grand Ouest	
Infirmier en soins généraux (Catégorie A)	SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u> 13 septembre 2016 au 5 octobre 2016 <u>Date limite de dépôt :</u> 13 octobre 2016 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs	A compter du 6 février 2017	CDG 22	CDG 29 CDG 35 CDG 56
Auxiliaire de Soins de 1ère classe (Catégorie C)	SUR TITRES AVEC EPREUVES : Spécialité "Aide-soignant" : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant, du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, du diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 à L. 4391-4 du code de la santé publique ; Spécialité "Aide médico-psychologique" : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ; Spécialité "Assistant dentaire" : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre au moins de niveau V inscrit au répertoire national des certifications professionnelles délivré dans le domaine dentaire. Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979. <i>Seules les spécialités recensées seront ouvertes (à consulter sur les avis de concours).</i>	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u> du 2 mai 2017 au 24 mai 2017 <u>Date limite de dépôt :</u> 1 juin 2017 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.	à compter du 10 octobre 2017	CDG 22	CDG 29 CDG 35 CDG 56
				CDG 50	CDG 14
				CDG 61	-
				CDG 76	CDG 27
				CDG 85	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72

FILIERE MEDICO-SOCIALE - SECTEUR MEDICO-TECHNIQUE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Biologiste, Vétérinaire, Pharmacien (Catégorie A)	SUR TITRE AVEC EPREUVE : Ouvert aux candidats titulaires des diplômes d'Etat de docteur vétérinaire ou de docteur en pharmacie et aux candidats titulaires d'un des diplômes, certificats ou autres titres mentionnés à l'article 1er de la loi n° 82-899 du 20 octobre 1982 ou à l'article L514 du code de la santé publique et délivrés dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site du cdq 08 ou 31 :</u> 16 mai 2017 au 21 juin 2017 <u>Date limite de dépôt :</u> 29 juin 2017 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	23 novembre 2017	Rattachement au CDG 08 ou 31	

P
O
L
I
C
E

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Directeur de Police Municipale (Catégorie A)	INTERNE : Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. EXTERNE : Ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants : - Diplôme national correspondant au moins à un deuxième cycle d'études supérieures ; - Diplôme ou titre au moins de niveau II, homologué suivant la procédure définie par le décret du 8 janvier 1992 susvisé ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles conformément au décret du 26 avril 2002.	Inscriptions closes	11 et 12 janvier 2016		Rattachement au CIG Grande Couronne (78-91-95) pour le Grand Ouest 15, rue Boileau BP 855 78000 VERSAILLES Cedex Tél : 01.39.49.63.60
Chef de service de police municipale (Catégorie B)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au moins au niveau IV. 3ème CONCOURS AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées ou d'un ou plusieurs mandats mentionnés au 3° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du premier grade du cadre d'emplois concerné. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou de plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre. <i>(Sous réserve des besoins déclarés dans le Grand-Ouest).</i>	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cigversailles.fr :</u> 25 octobre 2016 au 30 novembre 2016 <u>Date limite de dépôt :</u> 8 décembre 2016 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	8 juin 2017		Rattachement au CIG Grande Couronne (78-91-95) pour le Grand Ouest 15, rue Boileau BP 855 78000 VERSAILLES Cedex Tél : 01.39.49.63.60
Gardien de Police Municipale (Catégorie C)	EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme au moins de niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	Inscriptions closes	12 mai 2016	CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56
				CDG 49	CDG 44 CDG 53 CDG 72 CDG 85
				CDG 76	CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 61

FILIERE ANIMATION

A
N
I
M
A
T
I
O
N

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Animateur Principal de 2ème classe (Bac +2) (Catégorie B)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau III, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. 3ème CONCOURS AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles privées ou d'un ou de plusieurs mandats (élu ou responsable d'association). Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du deuxième grade du cadre d'emplois concerné.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr :</u> 21 mars 2017 au 12 avril 2017 <u>Date limite de dépôt :</u> 20 avril 2017 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	21 septembre 2017		CDG 35 pour le Grand Ouest
Animateur (Bac) (Catégorie B)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 . 3ème CONCOURS AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles privées ou d'un ou de plusieurs mandats (élu ou responsable d'association). Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du premier grade du cadre d'emplois concerné.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u> 21 mars 2017 au 12 avril 2017 <u>Date limite de dépôt :</u> 20 avril 2017 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	21 septembre 2017	CDG 27	CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 53	CDG 44 CDG 49 CDG 72 CDG 85
				CDG 56	CDG 22 CDG 29 CDG 35

- EXAMENS PROFESSIONNELS -

Ils concernent les agents titulaires d'un grade et d'un poste dans la fonction publique territoriale qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur. Pour plus de précisions, veuillez contacter, selon l'examen, le CDG ou le CNFPT.

FILIERE ADMINISTRATIVE

ADMINISTRATIVE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Attaché Principal (Catégorie A)	Ouvert aux attachés qui justifient au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et comptant au moins un an d'ancienneté dans le 5e échelon du grade d'attaché.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr :</u> du 8 novembre 2016 au 30 novembre 2016 <u>Date limite de dépôt :</u> 8 décembre 2016 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	6 avril 2017	SIC pour le Grand Ouest	
Rédacteur principal de 1ère classe <u>Avancement de grade</u> (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires ayant atteint le 6ème échelon du grade de rédacteur principal de 2ème classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions closes	29 septembre 2016	CDG 14	CDG 50 CDG 61
				CDG 22	CDG 29 CDG 35 CDG 56
				CDG 49	CDG 44 CDG 53 CDG 72 CDG 85
				CDG 76	CDG 27
Rédacteur principal de 2ème classe <u>Avancement de grade</u> (Catégorie B)	Ouvert aux rédacteurs justifiant d'au moins un an dans le 4ème échelon et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions closes	29 septembre 2016	CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56
				CDG 61	CDG 14 CDG 50
				CDG 72	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 85
				CDG 76	CDG 27
Rédacteur principal de 2ème classe <u>Promotion interne</u> (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe et comptant : 1° au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement 2° au moins dix ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins quatre ans.	Inscriptions closes	29 septembre 2016	CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56
				CDG 50	CDG 14 CDG 61
				CDG 72	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 85
				CDG 76	CDG 27
Adjoint Administratif de 1ère classe (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints administratifs de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u> 18 octobre 2016 au 9 novembre 2016 <u>Date limite de dépôt :</u> 17 novembre 2016 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.	14 mars 2017	CDG 14	-
				CDG 27	-
				CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56
				CDG 44	-
				CDG 49	-
				CDG 50	-
				CDG 53	-
				CDG 61	-
				CDG 72	-
				CDG 76	-
				CDG 85	-

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Ingénieur Promotion interne (Catégorie A)	- Ouvert aux membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emploi technique de catégorie B. - Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquelles il n'existe pas d'ingénieur ou d'ingénieur principal.	Inscriptions closes	16 juin 2016	CDG 44 pour le Grand Ouest	
Technicien Principal de 1ère classe Avancement de grade (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires ayant atteint le 6ème échelon du grade de technicien principal de 2ème classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg29.fr :</u> du 8 novembre 2016 au 30 novembre 2016 <u>Date limite de dépôt :</u> 8 décembre 2016 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	13 avril 2017	CDG 29 pour le Grand Ouest	
Technicien Principal de 2ème classe Avancement de grade (Catégorie B)	Ouvert aux techniciens justifiant d'au moins un an dans le 4ème échelon et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u> du 8 novembre 2016 au 30 novembre 2016 <u>Date limite de dépôt :</u> 8 décembre 2016 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	13 avril 2017	CDG 50	CDG 14 CDG 27 CDG 61 CDG 76
				CDG 56	CDG 22 CDG 29 CDG 35 CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85
Technicien Principal de 2ème classe Promotion interne (Catégorie B)	- Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux comptant au moins huit ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique ; - Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe ou d'adjoint technique principal de 2ème classe comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique ; - Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe ou d'adjoint technique principal de 2ème classe comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg56.fr :</u> du 8 novembre 2016 au 30 novembre 2016 <u>Date limite de dépôt :</u> 8 décembre 2016 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	13 avril 2017	CDG 56 pour le Grand Ouest	
Agent de Maîtrise Promotion interne (Catégorie C)	Ouvert aux fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux comptant au moins huit ans de services effectifs, y compris la période normale de stage, dans leur cadre d'emploi et, s'il y a lieu, dans les cadres d'emplois des agents territoriaux des services techniques, des agents d'entretien territoriaux, des aides médico-techniques territoriaux, des gardiens d'immeubles territoriaux, des agents de salubrité territoriaux et des conducteurs de véhicules territoriaux et ayant atteint au moins le 5e échelon du grade d'adjoint technique de 2ème classe.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u> du 13 septembre 2016 au 5 octobre 2016 <u>Date limite de dépôt :</u> 13 octobre 2016 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.	26 janvier 2017	CDG 14	CDG 50 CDG 61
				CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56
				CDG 44	CDG 85
				CDG 49	CDG 53 CDG 72
CDG 76	CDG 27				
Adjoint Technique de 1ère classe Avancement de grade (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints techniques de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	Inscriptions closes	19 janvier 2016	CDG 14 CDG 22 CDG 27 CDG 29 CDG 35 CDG 44 CDG 49 CDG 50 CDG 53 CDG 56 CDG 61 CDG 72 CDG 76 CDG 85	

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe Avancement de grade (Catégorie B)	L'examen professionnel au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe est ouvert dans les spécialités suivantes : Musée, Bibliothèque, Archives et Documentation. Ouvert aux fonctionnaires ayant atteint le 6ème échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions closes	15 septembre 2016	SIC	pour le Grand Ouest
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe Avancement de grade (Catégorie B)	L'examen professionnel au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe est ouvert dans les spécialités suivantes : Musée, Bibliothèque, Archives et Documentation. Ouvert aux assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques justifiant d'au moins un an dans le 4ème échelon du 1er grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions closes	15 septembre 2016	SIC	pour le Grand Ouest
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe Promotion interne (Catégorie B)	L'examen professionnel au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe est ouvert dans les spécialités suivantes : Musée, Bibliothèque, Archives et Documentation. Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine titulaires du grade d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe ou d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, comptant au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois à caractère culturel en position d'activité ou de détachement.	<u>Période de retrait ou pré-inscription sur le site www.cdg35.fr :</u> 24 janvier 2017 au 15 février 2017 <u>Date limite de dépôt :</u> 23 février 2017 Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur.	18 mai 2017	SIC	pour le Grand Ouest
Adjoint du Patrimoine de 1ère classe (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints du patrimoine de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	Inscriptions closes	24 mars 2016	CDG 53	pour le Grand Ouest

FILIERE SPORTIVE

S
P
O
R
T
I
V
E

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Conseiller Principal des Activités Physiques et Sportives de 2ème classe Avancement de grade (Catégorie A)	Ouvert aux conseillers qui justifient au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de huit ans de services effectifs accomplis en position d'activité ou de détachement dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A, la période de stage précédant la titularisation, le temps effectivement accompli au titre du service militaire obligatoire ou du service national actif et la fraction qui excède la douzième année de l'ancienneté acquise dans un grade de catégorie B étant assimilés dans la limite de trois ans à des périodes de services effectifs.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg14.fr :</u> 8 novembre 2016 au 30 novembre 2016 <u>Date limite de dépôt :</u> 8 décembre 2016 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	11 avril 2017		CDG 14 pour le Grand Ouest
Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal de 1ère classe Avancement de grade (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires ayant atteint le 6ème échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emplois de catégorie B ou de même niveau.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr :</u> 13 septembre 2016 au 5 octobre 2016 <u>Date limite de dépôt :</u> 13 octobre 2016 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	19 janvier 2017		SIC pour le Grand Ouest
Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal de 2ème classe Avancement de grade (Catégorie B)	Ouvert aux éducateurs des activités physiques et sportives justifiant d'au moins un an dans le 4ème échelon et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr :</u> 13 septembre 2016 au 5 octobre 2016 <u>Date limite de dépôt :</u> 13 octobre 2016 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	19 janvier 2017		SIC pour le Grand Ouest

FILIERE MEDICO-SOCIALE

M
E
D
I
C
O
-
S
O
C
I
A
L
E

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Biologiste, Vétérinaire, Pharmacien (Catégorie A)	Ouvert aux biologistes, vétérinaires et pharmaciens de 2ème classe ayant atteint le 6ème échelon de leur grade, ainsi que les biologistes, vétérinaires et pharmaciens de 1ère classe et hors classe qui justifient de quatre ans de services effectifs dans le cadre d'emplois. Les candidats doivent justifier de la possession des titres ou diplômes suivants : - Deux certificats d'études spéciales de biologie, - Le diplôme d'études spécialisées de la biologie médicale.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site internet du CDG organisateur :</u> 16 mai 2017 au 21 juin 2017 <u>Date limite de dépôt :</u> 29 juin 2017 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	23 novembre 2017		Rattachement au CDG 08 ou 31
Moniteur-éducateur et intervenant familial principal Avancement de grade (Catégorie B)	Ouvert aux moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux ayant atteint le 4ème échelon et d'au moins un an de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions closes	15 février 2016		Rattachement au CIG Petite Couronne (92-93-94) pour le Grand Ouest 157 avenue Jean Lolive 93500 PANTIN Tél : 01.56.96.80.80
Agent Social de 1ère classe (Catégorie C)	Ouvert aux agents sociaux de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	Inscriptions closes	20 octobre 2016	CDG 22 CDG 27 CDG 85	CDG 29 CDG 35 CDG 56 CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76 CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72

P O L I C E

FILIERE POLICE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Chef de Service de Police Municipale principal de 1ère classe <u>Avancement de grade</u> (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6e échelon du deuxième grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions closes	23 juin 2016		Rattachement au CIG Petite Couronne (92-93-94) pour le Grand Ouest 157 avenue Jean Lolive 93500 PANTIN Tél : 01.56.96.80.80
Chef de Service de Police Municipale principal de 2ème classe <u>Avancement de grade</u> (Catégorie B)	Ouvert aux chefs de service de police municipale justifiant d'au moins un an dans le 4ème échelon et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions closes	23 juin 2016		Rattachement au CIG Petite Couronne (92-93-94) pour le Grand Ouest 157 avenue Jean Lolive 93500 PANTIN Tél : 01.56.96.80.80
Chef de Service de Police Municipale <u>Promotion interne</u> (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale et cadre d'emplois des garde champêtres comptant au moins huit ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg77.fr :</u> du 25 octobre 2016 au 30 novembre 2016 <u>Date limite de dépôt :</u> 8 décembre 2016 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	8 juin 2017		Rattachement au CDG 77 pour le Grand Ouest 10, Points de Vue 77127 LIEUSAIN Tél : 01.64.14.17.00

FILIERE ANIMATION

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Animateur principal de 1ère classe <u>Avancement de grade</u> (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires ayant atteint le 6ème échelon du grade d'animateur territorial principal de 2ème classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions closes	22 septembre 2016		CDG 85 pour le Grand Ouest
Animateur principal de 2ème classe <u>Avancement de grade</u> (Catégorie B)	Ouvert aux animateurs justifiant d'au moins un an dans le 4ème échelon et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions closes	22 septembre 2016		CDG 35 pour le Grand Ouest
Animateur principal de 2ème classe <u>Promotion interne</u> (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation titulaires des grades d'adjoint d'animation principal de 1ère classe et d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, comptant au moins douze ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.	Inscriptions closes	22 septembre 2016		CDG 35 pour le Grand Ouest

A N I M A T I O N

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Adjoint d'Animation de 1ère Classe (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints d'animation de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	Inscriptions closes	22 mars 2016	CDG 27	CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56
				CDG 44	CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85